



LEGENDE

- Limite communale
- — — Limite de zone
- ~ ~ ~ Courbes de niveau
- ▨ Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer en application des articles L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisme
- Ⓣ Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail n°5c)
- ▨ Périimètre concerné par des "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)
- Ⓜ Secteur défini en application de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme (% minimal de logements locatifs sociaux)
- ⊘ Sente où tout nouvel accès est interdit
- ★ Talus arborés à protéger en application de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ⊕ Élément du patrimoine bâti (transformateur en brique) à protéger en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- ⊘ Sentier à restaurer en application de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- ▲▲▲▲ Dispositions particulières d'implantation
- ▨ Espace soumis aux dispositions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée du Thérain aval (voir annexe "servitudes")

UB Zone urbaine correspondant à la partie originelle du bourg
UB_b Secteur de renouvellement urbain
UD Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UD_L Secteur destiné à l'accueil de loisirs
UE Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UP Zone urbaine d'équipements publics ou d'intérêt collectif
UX Zone correspondant au poste électrique
UY Zone correspondant à la plateforme ferroviaire
A Zone agricole
N Zone naturelle
N_h Secteur naturel humide
N_j Secteur à vocation de jardins
N_L Secteur à vocation de loisirs

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 65004 BEAUVAIS CEDEX
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
 Fax : 03.44.45.04.25
 contact@urbaservices.fr

Commune de THIVERNY

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION
 Vu pour être annexé à la délibération en date du :
 25 JUIN 2018

5b

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"
 Echelle : 1/2000e